

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN
VILLE DE GUIDEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Vingt et Un, le 30 Novembre à 20 H 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'Estran, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Joël DANIEL, Maire.

Étaient également présents :

Mme Françoise BALLESTER, M. Patrice JACQUEMINOT, Mme Marylise FOIDART, M. Christian GUEGUEN, Mme Laëtitia MELOIS, M. Jacques GREVES, Mme Arlette BUZARE, Mme Anne-Marie GARANGE, M. Franck DUVAL, M. Gwenaël COURTET, M. Georges THIERY, M. Patrice LE STUNFF, M. Lucien MONNERIE, M. Hugues DEVAUX-MARKOV, M. Patrick GUILBAUDEAU, M. Alain DESGRE, Mme Françoise HENRIQUEZ, Mme Gaëlle LE BOUHART, Mme Maryvonne LE GAL, M. Bernard BASTIER, M. Didier LEMARCHAND, M. Jean-François SALVAR, Mme Chantal DEMANGEON, Mme Estelle MORIO, M. Henri-Philippe LAMY, M. Pierre-Yves LE GROGNEC, Mme Isabelle LOISEL, M. Régis KERDELHUE

Absent (s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

Mme Sonia CAROFF à Mme Anne-Marie GARANGE
Mme Séverine LE FLOCH à Mme Marylise FOIDART
Mme Annaïg MESTRIC à Mme Arlette BUZARE
M. Jean-Jacques MARTEIL à M. Jacques GREVES

Secrétaire :

Mme Marylise FOIDART

Date de la convocation	24 novembre 2021
Date de l'affichage	24 novembre 2021
Nombre de conseillers en exercice	33
Nombre de présents	29
Nombre de votants	33

2021 130 Projet au complexe sportif de Kergroëz

Rapporteurs : C. Guéguen / J. Gréves

Dans le cadre de la construction de la ZAC Centre et Saudraye, les équipements sportifs existant dans le stade de Polignac sont à relocaliser dans le complexe sportif de Kergroëz, en complément des récentes réalisations que sont les constructions du terrain de football synthétique et ses vestiaires, et du stade de rugby.

Lors de sa séance du 09 février 2021, le Conseil Municipal avait validé le projet de restructuration du complexe sportif de Kergroëz et autorisé Monsieur le Maire à procéder au lancement de la consultation de maîtrise d'œuvre et des études préalables.

L'équipe de maîtrise d'œuvre a présenté son Avant-Projet Sommaire :

- Au sud-est : Terrain de football en gazon naturel homologué niveau T5 (100 x 60)
- Au sud-ouest : Piste d'athlétisme (250 m / 6 couloirs) avec terrain de football central en gazon naturel (60 x 40)

Avec gradins, bâtiment et parkings (103 places + PMR + extension de 40 P ponctuellement) et éclairages (par Morbihan Énergies).

Le bâtiment sera composé d'un RDC dédié à l'athlétisme (vestiaires, rangements, locaux techniques, infirmerie/bureau) et d'un étage, accessible directement par la partie haute du terrain, dédié au football (vestiaires, bureaux et club house avec vue sur les 2 stades).

Il permettra de disposer de 420 m² de surface totale avec, à proximité, divers ateliers pour l'athlétisme.

À ce stade, les prévisions correspondant au budget de la PPI sont respectées.

L'objectif étant une réception des travaux pour septembre 2023.

Le Conseil Municipal est invité à autoriser le Maire à lancer le marché de travaux, à déposer un permis de construire et un permis d'aménager pour ce projet.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU l'avis de la commission Travaux, Urbanisme, Environnement, Transitions et Sécurité du 26 octobre 2021 ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2122-21 ;

VU l'Avant-Projet Sommaire du complexe sportif et du bâtiment ;

AUTORISE Monsieur le Maire à lancer la procédure des marchés publics pour les travaux, à déposer une demande de permis de construire et de permis d'aménager pour le projet de complexe sportif de Kergroëz ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les autorisations d'urbanisme nécessaires à la réalisation du projet ;

DONNE son accord à Monsieur le Maire, aux fins de constitution des dossiers nécessaires et de signature de toutes les pièces en rapport avec cette procédure.

Adopté par 24 voix pour et 9 abstentions (BASTIER Bernard, LEMARCHAND Didier, SALVAR Jean-François, DEMANGEON Chantal, MORIO Estelle, LAMY Henri-Philippe, KERDELHUE Régis, LE GROGNEC Pierre-Yves, LOISEL Isabelle).

Pour extrait conforme,
Guidel, le 1er décembre 2021

Le Maire,
Joël DANIEL

